



## POUR DÉCISION

### CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Résolution concernant la représentation de l'Afrique au Conseil d'administration du Bureau international du Travail, adoptée par la onzième Réunion régionale africaine

1. A l'issue de la onzième Réunion régionale africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 24 au 27 avril 2007, la résolution suivante, proposée par le groupe gouvernemental et appuyée par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, a été adoptée:

La onzième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail, convoquée à Addis-Abeba, République fédérale démocratique d'Ethiopie, du 24 au 27 avril 2007,

*Considérant* l'évolution générale au sein du système des Nations Unies en faveur d'une représentation permanente équitable dans les structures de direction;

*Tenant compte* du fait que l'Afrique constitue le bloc le plus important au sein de l'Organisation internationale du Travail;

*Réaffirmant* la conviction que l'OIT devrait rester l'organisme du système des Nations Unies le plus représentatif, transparent et responsable;

*Consciente* de la nécessité que l'OIT demeure un organisme chef de file du système des Nations Unies qui garantit une représentation géographique équitable et correcte,

1. *Demande* que des mesures urgentes soient prises pour garantir que la représentation de l'Afrique corresponde à son importance numérique et stratégique.

2. *Demande instamment* au Conseil d'administration, à sa session de juin 2007, de demander au Directeur général du BIT de préparer un document détaillé qui sera soumis à la session de novembre 2007 du Conseil d'administration sur la question des critères de représentation géographique et de pays au sein du Conseil d'administration du BIT.

3. *S'attend* à ce que ce processus soit mené de manière accélérée afin qu'une proposition puisse être présentée à la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

2. Conformément à l'article 3 du Règlement pour les réunions régionales, la résolution est adressée au Conseil d'administration, ainsi que les conclusions et le rapport de la onzième Réunion régionale africaine.
3. Alors que les conclusions et le rapport de la onzième Réunion régionale africaine seront présentés au Conseil d'administration à sa 300<sup>e</sup> session en novembre 2007, la réunion régionale invite le Conseil d'administration à donner suite, à sa 299<sup>e</sup> session en juin 2007, au point 2 de la résolution.

- 4. Par conséquent, le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Directeur général de préparer un document détaillé qui sera soumis à sa 300<sup>e</sup> session sur la question des critères de représentation géographique et de pays au sein du Conseil d'administration.**

Genève, le 25 mai 2007.

*Point appelant une décision:* paragraphe 4.